

Chambre de Commerce

Mesurée sur la carte bleue

Publié le 02.09.2011

Dans son avis rendu sur le projet de loi n° 6306 relatif à la libre circulation des personnes, la **Chambre de Commerce** salue le principe de la mise en œuvre d'une «carte bleue», sur le modèle de la «green card» américaine, mais estime que le projet va trop loin, vu les besoins de l'économie luxembourgeoise «*tributaire de l'apport de main-d'œuvre extérieure hautement qualifiée pour être compétitive*». La Chambre remarque notamment que le projet de loi a émis des critères qui vont parfois au-delà des minima exigés par la directive européenne, trouvant «*insensée*» l'idée d'introduire «*des conditions d'entrée et de séjour plus restrictives que d'autres Etats*», alors que le marché du travail dans le secteur privé est composé à plus de 80% d'étrangers. Elle souhaite également que soit donnée plus de flexibilité, à la fois à l'entreprise souhaitant recruter le ressortissant de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, et à la personne concernée.